



## FORMATION

# MAITRISER L'ACTUALITÉ SOCIALE

**6 & 11 JUIN - PAIMPOL**

**5 & 12 JUIN – CAMLEZ**

**1 JUILLET - PLEUMEUR GAUTIER**

- ❑ **Faire le point** complet sur l'actualité des réformes sociales ayant des conséquences immédiates sur la gestion des ressources humaines en agriculture
- ❑ **Sécuriser vos pratiques** : sécuriser la relation de travail avec les saisonniers, formaliser les conditions d'emploi, sécuriser le contrat de travail, la rémunération, fixer le cadre du travail avec une rémunération à la tâche
- ❑ **Identifier les solutions** à disposition des employeurs pour satisfaire aux obligations liées à l'embauche
- ❑ **Connaître et s'approprier** les modalités de contrôles MSA et de la Direccte.



---

**SATISFAIRE AUX  
OBLIGATIONS  
D'EMBAUCHE**

---

**MAITRISER LE SUIVI  
DES CONTRATS DE  
TRAVAIL**

---

**INTERVENANTS :**

CATHY LE QUELLEC,  
FDSEA 22

AUDREY MADELAINE,  
CER FRANCE 22

### Dates et lieux :

- **6 et 11 juin** à l'UCPT  
PAIMPOL
- **5 et 12 juin** à Bro  
Dreguer CAMLEZ
- **1 juillet** à Ledenez  
PLEUMEUR GAUTIER

Horaires : de 16H00 à 19H30  
suivi d'un apéro dinatoire ou de  
09h30 à 17h30 le 1er juillet

# Bulletin d'inscription

Nom de l'entreprise .....

Nom ..... Prénom .....

Date de naissance .....

Code postal / Commune .....

Téléphone portable .....

Mail .....

Merci de cocher la case correspondante :

- Agriculteur
- Conjoint
- Salarié agricole
- Autre : précisez : .....

**Inscription obligatoire  
par retour du bulletin  
avant la formation**

**Cathy LE QUELLEC  
FDSEA 22  
4 Avenue du Chalutier sans  
pitié  
22 190 PLERIN**

[cathy.lequellec@fdsea22.fr](mailto:cathy.lequellec@fdsea22.fr)

**06 07 14 50 15**

- Je m'inscris à la formation qui se tient les 6 et 11 juin 2019 à Paimpol
- Je m'inscris à la formation qui se tient les 5 et 12 juin à Camlez
- Je m'inscris à la formation qui se tient le 1 juillet à Pleumeur Gautier

## Conditions générales

- Je suis éligible à VIVEA, le tarif de la formation est de 35 €, à l'ordre de Agriformation Bretagne.



- Je ne suis pas éligible à VIVEA (non exploitant/ salarié / non à jour des cotisations MSA), nous contacter

*La prise en charge des frais pédagogiques par le FAFSEA est liée à l'envoi d'un dossier individuel de prise en charge à AGRI-FORMATION BRETAGNE au plus tard 10 jours avant la formation. Au-delà de ce délai, le tarif est de 210€ avec possibilité de prise en charge partielle par le FAFSEA. Le repas est à la charge des participants.*



Date:

Signature :

### Bon à savoir !

Pour gagner en sérénité pendant ma formation, **je me fais remplacer sur mon exploitation** ! Je peux faire appel au service de remplacement si je participe à une formation. Il faut prendre au minimum 4 heures de remplacement pour une journée de formation. Cette aide peut financer jusqu'à 10 jours de formation par an. Le remplacement peut avoir lieu pendant la formation ou dans les 3 mois qui suivent. Le service de remplacement assure pour moi l'ensemble des démarches administratives nécessaires à l'emploi du remplaçant et me facture la prestation.

Pour bénéficier du **crédit d'impôt formation**, je n'oublie pas de remettre à mon comptable mon attestation de présence.

À la suite de la formation, AGRI FORMATION enverra à l'ensemble des stagiaires une attestation de présence, ainsi qu'une facture. Vous pouvez ainsi déduire de vos impôts jusqu'à 40h de formation par an.